



Une rencontre d'information à propos de l'assurance-emploi aura lieu **le mardi 11 juin à 18 h 30**. La conseillère de la Centrale, Mélanie Michaud, présentera au personnel du soutien les éléments essentiels de la démarche en assurance-emploi.

Vous devez vous inscrire en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur notre site dans l'onglet *Inscriptions*. Vous recevrez par courriel la documentation et le lien pour joindre la réunion.

Soirée de fin d'année : LA FIÈVRE DU SAMEDI SOIR

Quand? Samedi 8 juin, dès 18 h 30

Où? École de Mortagne à Boucherville

Coût? 40 \$

Billets disponibles toujours en vente. Faites vite!

Inscrivez-vous à partir de notre site Internet.

Soyons nombreux à venir célébrer nos retraités!

Intégration des heures de soutien en classe*

Avec les séances d'affectation du service direct à l'élève qui approchent, le CSSP et les directions d'écoles primaires préparent les plans d'effectif des services de garde, entre autres. La nouvelle convention collective prévoit 4 000 équivalents à temps complet (ETC) pour du soutien en classe au préscolaire 5 ans et au primaire, répartis dans tout le Québec. Au CSSP, cela se traduira par 133,81 ETC dans les 57 écoles primaires. Pour connaître le nombre d'heures attribuées à votre école, consultez la note « Mesure 15157 – Soutien à la classe 2024-2025 », parue le 2 mai, dans l'onglet *Le Savez-vous?* sur le portail des employés (la Sphère).

L'enveloppe estimée au montant de 7 300 000 \$ sera partagée selon les paramètres de répartition suivants :

- 90 % de l'enveloppe distribué équitablement par école selon le nombre d'élèves au 30 septembre précédent, avec un plancher minimum de 30 h;
- 5 % de l'enveloppe partagé parmi 13 écoles ciblées comme étant plus difficiles (nombre d'élèves en difficulté);

- 5 % de l'enveloppe réparti dans les écoles intégrant les élèves des classes Hamac et Accès.

Pour l'intégration de ces heures dans les postes du personnel éducateur en milieu scolaire**, l'employeur et la direction doivent respecter la convention collective, à savoir :

- Créer des postes comportant des horaires continus avec le plus grand nombre d'heures possible, notamment en fusionnant les postes compatibles.
- Prévoir du temps de planification et de préparation.
- Prévoir le temps de pause et de repas selon ce qui est prévu à la convention collective et à la Loi sur les normes du travail.
- Les postes comportant des heures de soutien en classe seront identifiés, à titre indicatif, lorsqu'ils seront offerts en séance.

Le Ministère est à produire un guide pour les tâches de la personne qui offrira du soutien en classe. En attendant, vous pouvez vous référer au Guide sur l'aide à la

Suite à la page 2

À ceux et celles qui ont encadré un stagiaire

Pour recevoir les sommes, vous devez avoir un statut régulier et avoir encadré un ou des stagiaire(s) après la période des fêtes. Si c'est votre cas, vous recevrez la somme prévue, selon le tableau ci-bas, moins les déductions légales applicables, et ce, pour chaque stagiaire accueilli. En cas d'interruption de stage, le nombre d'heures de stage effectivement réalisé sera considéré pour déterminer la somme qui vous sera versée.

Afin de recevoir la somme prévue, vous devez compléter, pour chacun des stagiaires que vous avez encadrés, le formulaire d'encadrement de stagiaire-personnel de soutien que vous retrouverez sur la Sphère et le faire signer par votre direction. À ce formulaire, le contrat de stage, émis par l'école du stagiaire, men-

tionnant la durée du stage en heures doit également être joint et signé par la direction de l'unité administrative. Ces deux documents devront être envoyés à l'adresse courriel perfectionnementsoutien@ssp.gouv.qc.ca au plus tard le 24 mai, 16 h 30.

Tableau des sommes versées en fonction de la durée du stage

Durée du stage	Somme d'argent
Moins de 30 heures	0 \$
De 30 à 150 heures	50 \$
De 151 à 400 heures	100 \$
401 heures et plus	150 \$



Intégration des heures de soutien en classe* (suite)

classe, fait par la CSQ, la FPSS et la FSE, qui est disponible sur le site du Syndicat de Champlain, dans l'onglet « Patriotes Soutien » et « Formulaires et documents ». Cela va de soi que le soutien en classe ne remplace pas les services en adaptation scolaire. Il est dispensé à la classe et non à un élève en particulier. Il faudra être vigilant dans le respect des attributions de tâches qui seront demandées. Ces dernières doivent respecter le nouveau Plan de classification à cet effet. Il est possible que des interventions soient nécessaires alors, n'hésitez pas à communiquer avec nous en cas de doute.

À la rentrée scolaire, la répartition du soutien en classe sera déterminée par la direction d'école en collaboration avec le personnel éducateur en milieu scolaire concerné et le personnel enseignant.

* « Soutien en classe » est l'expression qui remplace « aide à la classe ».

** L'appellation « ... en service de garde » a été modifiée par « ...en milieu scolaire ».

Guyline Bachand

Vous remplacez dans une autre classe d'emploi que la vôtre? Comment serez-vous rémunéré?

Tout dépend des tâches que votre supérieur immédiat vous demandera d'effectuer.

Lorsque l'on regarde le Plan de classification <https://www.syndicatchamplain.com/ma-section/des-patriotes-soutien/convention-collective/>, les tâches de certaines classes d'emploi se recoupent et se ressemblent. Il est donc important de savoir ce que votre supérieur immédiat attend de vous, en posant des questions avant de faire le dit remplacement. Selon quelles classes d'emploi serez-vous rémunéré? Quelles sont les tâches demandées? Pour combien de temps est prévu le remplacement?

Par exemple, une éducatrice en service de garde remplace un TES pour l'après-midi. Les tâches à faire seront les suivantes : voir aux temps de pause des élèves, intervenir lors d'un conflit, accompagner un élève dans ses déplacements. Les tâches demandées relèvent de la classe d'emploi de TES et d'éducatrice ou éducateur en service de garde. Mais comme elle ne fera pas toutes les tâches prévues au Plan de classification de la classe d'emploi de TES, elle sera rémunérée selon la

classe d'emploi d'éducatrice ou éducateur en service de garde.

Si le remplacement est prévu pour plusieurs jours, voire plusieurs semaines, il est certain que les tâches demandées couvriront l'ensemble des tâches prévues au Plan de classification. Dans ce cas, l'employeur devra vous rémunérer selon la classe d'emploi remplacée. Dans notre exemple, l'éducatrice en service de garde devra être rémunérée comme TES.

Lors d'un remplacement, si vous pensez que les tâches demandées ne font pas partie de la classe d'emploi pour laquelle vous serez rémunéré, commencez par en parler avec votre supérieur immédiat et, au besoin, appelez au Syndicat.

En terminant, sachez que nous faisons régulièrement des interventions auprès de l'employeur, et ce, depuis longtemps, pour que les salariés soient rémunérés selon la classe d'emploi remplacée, peu importe les tâches effectuées. Nous trouvons que cela serait une belle reconnaissance envers le personnel qui collabore au bon fonctionnement de son milieu et qui se dévoue pour le bien-être des élèves.

Mouvement général 2024-2025

	Classe d'emploi	École / Centre	Nombre d'heures CRÉÉES ou VACANTES	Nombre d'heures ABOLIES
	Tech en administration	Ressources humaines	35 h	
*	Tech en administration	Le Carrefour		35 h
	AB cl Princ.	Ressources financières	35 h	
	AB I	Albert Schweitzer	20 h	
	AB I	CFPP	35 h	
	AB I	CFPP	35 h	
	AB I	CFPP		28 h
	AB I	Du Carrousel	5 h cyc.	
	AB I	Du Grand-Coteau		35 h
	AB I	François-Williams	25 h	
	AB I	Grand-Coteau	28 h	
	AB I	Organisation scolaire	35 h	
	AB I	Orientante impact	32 h 30	
*	AB I	Orientante impact		32 h 30 cyc.
	AB I	Ozias-Leduc	25 h	
	AB I	Ressources financières	35 h	



Mouvement général 2024-2025 (suite)

	Classe d'emploi	École / Centre	Nombre d'heures CRÉÉES ou VACANTES	Nombre d'heures ABOLIES
*	AB I	Ressources matérielles		35 h
*	AB I	Sec De Chambly		25 h
	AB I	Sec De Chambly		10 h
	AB I	Sec. De Chambly	35 h	
	AB I	Sec. De Chambly	5 h	
	AB I	Sec. Mont-Bruno	30 h	
	AB I	Sec. Mont-Bruno		35 h
	AB I	Secrétariat Général		35 h
	AB II	Cœurs Vaillants	33 h	
*	AB II	Cœurs-vaillants		25 h
	AB II	Le Carrefour	19 h 30 cyc.	
	AB II	Le Carrefour		5 h cyc.
*	AB II	Le Carrefour		13 h cyc.
	AB II	Mère Marie-Rose	5 h	
	AB II	Sec. De Chambly	10 h cyc.	
	AB II	Sec. Mont-Bruno		30 h cyc.
	AB II	Ozias-Leduc	35 h cyc.	
	Acheteur	Ressources matérielles	35 h	
	Concierge cl II	CEAP	9 h	
	Concierge cl II	CEAP		15 h
	Concierge cl II	Cœurs Vaillants	11 h	
	Concierge cl II	Nouvelle école Carignan	38 h 45	
	Concierge cl II	Saint-Mathieu	38 h 45	
	Concierge de nuit cl II	Au fil de l'eau	27 h 30	
*	Concierge de nuit cl II	Au fil de l'eau		21 h 30
	Concierge de nuit cl II	Louis-H-Lafontaine	23 h 15	
	Concierge de nuit cl II	Ludger Duvernay	9 h cyc	
	Concierge de nuit cl II	Nouvelle école Carignan	38 h 45	
	Électricien	Ressources matérielles	38 h 45	
	Électricien	Ressources matérielles	38 h 45	
	Électricien	Ressources matérielles	38 h 45	
	Gardien	Ozias-Leduc	38 h 45	
*	Gardien	Ozias-Leduc		33 h 45 cyc.
	Gardien	Ozias-Leduc		6 h 15cyc
	OCE	Ressources matérielles-Aménagement construction	38 h 45	
	OCE	Ressources matérielles-Direction	38 h 45	
	OCE	Ressources matérielles-Opérations	38 h 45	
	Ouvrier d'entretien cl II	De la Broquerie	10 h	
	Ouvrier d'entretien cl II	Mère Marie-Rose		12 h 30
	Ouvrier d'entretien cl II	Pierre-Boucher		23 h 15
	Ouvrier d'entretien cl II	Polybel	15 h	
	Ouvrier d'entretien cl II	Mère Marie-Rose	17 h 30	
	Secrétaire	Albert Schweitzer		20 h
	Secrétaire	Arc-en ciel	10 h	
	Secrétaire	Arc-en ciel		7 h cyc
	Secrétaire	Carignan-Salières	20 h	
	Secrétaire	Carignan-Salières		5 h
*	Secrétaire	Carignan-Salières		35 h
*	Secrétaire	De Bourgogne		25 h
	Secrétaire	De Montarville	25 h	
	Secrétaire	Grand-Coteau	28 h	
	Secrétaire	Le Carrefour	30 h	
	Secrétaire	Sec. De Chambly	35 h	



Mouvement général 2024-2025 (suite)

	Classe d'emploi	École / Centre	Nombre d'heures CRÉÉES ou VACANTES	Nombre d'heures ABOLIES
	Secrétaire	Sec.Mont-Bruno	35 h	
	Secrétaire	De Bourgogne	22 h	
	Secrétaire	Éducation internationale	35h	
	Secrétaire	Polybel		35 h
	Secrétaire de gestion	Ressources financières	35 h	
	Secrétaire d'école	De la Chanterelle	35 h	
	Secrétaire d'école	Nouvelle école Carignan	35 h	
	Surveillant d'élèves	De la Mosaïque	17 h 30 cyc.	
	Surveillant d'élèves	De Mortagne	35 h cyc.	
	Surveillant d'élèves	Du tournevent	25 h 05 cyc.	
*	Surveillant d'élèves	Du tournevent		17 h 15
	Surveillant d'élèves	Éducation internationale	32 h 30 cyc.	
*	Surveillant d'élèves	Éducation internationale		22 h 30 cyc
	Surveillant d'élèves	Le Tremplin		28 h 45 cyc
	Surveillant d'élèves	Ozias-Leduc	20 h cyc.	
*	Surveillant d'élèves	Ozias-Leduc		30 h cyc.
	Surveillant d'élèves	Sec. De Chambly	35 h cyc.	
	Surveillant d'élèves	Sec. Mont-Bruno	35 h cyc.	
	Tech en documentation	De Mortagne	21 h cyc.	
	Tech en documentation	Le Carrefour	21 h	
	Tech en documentation	Polybel	14 h cyc.	
	Tech en informatique	Ressources informatiques	35 h	
	Tech en informatique	Ressources informatiques	35 h	
	Tech en informatique	Ressources informatiques	35 h	
	Tech en informatique	Ressources informatiques	35 h	
	Tech en informatique	Ressources informatiques	35 h	
	Tech en informatique	Ressources informatiques	35 h	
	Tech en informatique cl Princ.	Ressources informatiques	35 h	
	Tech en informatique cl Princ.	Ressources informatiques	35 h	
	Tech en informatique cl Princ.	Ressources informatiques	35 h	
*	Tech en loisir	François Williams		21 h cyc.
	Tech en loisir	François-Williams	35 h	
	Tech en loisir	Orientante impact	30 h cyc.	
*	Tech en loisir	Orientante impact		25 h cyc.
	Tech en loisir	Polybel	35 h	
*	Tech en loisir	Polybel		27 h 30 cyc.
	Tech en loisir	Sec. De Chambly	28 h cyc.	
	Tech. en bâtiment	Ressources matérielles	35 h	
	Tech. en bâtiment	Ressources matérielles	35 h	
	Tech en trav. pratiques	De Mortagne	27 h cyc.	
	Tech en trav. pratiques	Ozias-Leduc	20 h cyc.	
	Tech en trav. pratiques	Polybel	10 h 30 cyc.	
	Tech en trav. pratiques	Sec. De Chambly	35 h cyc.	
*	Tech en trav pratiques	Sec. Mont-Bruno		33 h cyc.
*	Tech en trav, pratiques	Sec De Chambly		26 h cyc.
	Tech en trav. pratiques	Sec. Mont-Bruno	35 h cyc.	
	Tuyauteur	Ressources matérielles	38 h 45	

* Ces abolitions entraineront un mouvement de personnel dans cette classe d'emploi.

- Les postes demeurés vacants par la suite du mouvement de personnel seront affichés sur le site du CSSP sous l'onglet Offres d'emploi via la Sphère. Abonnez-vous aux alertes!

- Les listes de postes maintenus, créés et vacants, ainsi que la liste d'ancienneté, sont disponibles dans l'onglet Mouvement de personnel – Secteur général sur la Sphère.

